PRÉFÈTE
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

VNF
Monsieur Christophe PAQUET
5 Quai Vergy BP08
70101 Gray Cedex

Le Chef de l'Unité Navigation Fluviale
Réf : **LA PLATE**

Lyon, le 10 juillet 2024

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation	Nombre	Observations
- Compte rendu de la commission de visite du **17/08/2023**	1ex	Pour application
- **Délivrance** du Titre de navigation n° **10855LY**, valable jusqu'au **10/04/2029**	1 ex	A conserver

Georges ALVES



Georges ALVES
Responsable du pôle commerce
Adjoint au chef de l'unité
Navigation Fluviale

Affaire suivie par : Georges ALVES
Service Sécurité et Transports
Tél : 04 78 62 52 58 / 06 45 41 56 20
Courriel : ddt-navigationpro@rhone.gouv.fr
165, rue Garibaldi, CS 33862 69401 Lyon Cedex 03

PRÉFÈTE
DU RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

La commission de visite du service instructeur de Lyon

Lyon, le 10 juillet 2024

à
VNF
Monsieur Christophe PAQUET
5 Quai Vergy BP08
70101 Gray Cedex

COMPTE RENDU DE VISITE

du bateau « **LA PLATE** »

Objet de la visite : Renouvellement du titre de navigation.
Condition de la visite : 17/08/2023 - Bateau à flot à GRAY
Personnes présentes : M. Christophe PAQUET, exploitant du bateau
M. ALVES, commission de visite

En application de l'article D4221-21 et 4221-22 du code des transports, nous nous sommes rendus ce jour à bord du bâtiment mentionné ci-dessus afin de nous prononcer sur sa conformité. Cette visite a eu lieu dans le cadre de l'obtention de son titre de navigation.

Préalablement à la visite, nous avons pris connaissance du rapport de visite à sec du **31/05/2022**, de la visite à flot du **01/06/2022** et de l'attestation de conformité du **07/03/2023** de **Experts Clément & Associés,** organisme de contrôle en bateaux de navigation intérieure.

Le bateau est un **engin flottant**.

Caractéristique du bâtiment :

Longueur HT : **25 m**	Matériaux de construction : **Acier**
Largeur max: **5** m	Nombre de compartiments étanches : **6**
Franc bord : **46** cm	Nombre de passagers : **000**
Tirant d'eau : **0,80** m	Année de construction : **1992**

Au cours de la visite nous avons procédé aux essais réglementaires et vérifié le matériel de sécurité.

En outre, elle demande la réalisation des mesures suivantes :

1- Remplacer les flexibles hydrauliques ;
2- Mettre en place un garde-corps sur le pourtour du ponton ;
3- Réparer les oreilles des bollards ;
4- Réparer la fixation de la trappe d'accès à la cale avant ;
5- Réparer le guide du pieu d'ancrage avant bâbord ;

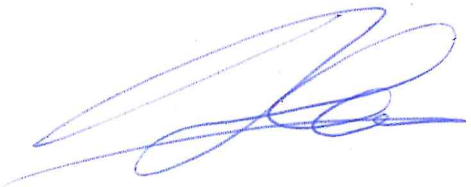
Affaire suivie par : Georges ALVES
Service Sécurité et Transports
Tél : 04 78 62 52 58 / 06 45 41 56 20
Courriel : ddt-navigationpro@rhone.gouv.fr
165, rue Garibaldi, CS 33862 69401 Lyon Cedex 03

Toutes les prescriptions susvisées sont levées en regard des éléments transmis par courriel en date du 20/11/2023 et 10/07/2024.

Par conséquent, la commission de visite émet un avis favorable à l'obtention du titre de navigation de cette unité .

Pour la commission de visite de Lyon :

Georges ALVES
Responsable du pôle commerce
Adjoint au chef de l'unité
Navigation Fluviale



F

CERTIFICAT DE L'UNION

REPUBLIQUE FRANCAISE

Certificat N° 10855LY

Lieu, date

LYON, 10 JUIL. 2024

Autorité compétente

Service instructeur de Lyon

Sceau

SERVICE INSTRUCTEUR commission de visite DE LYON

Pour la préfète du Rhône,
par délégation, le DDT du Rhône,
par subdélégation, le chef du Service Sécurité et Transports
CROSSONNEAU Nicolas

Remarques :

Le bâtiment ne peut être utilisé pour la navigation en vertu du présent certificat que tant qu'il se trouve dans l'état qui y est décrit.

En cas de modification ou réparation importante, le bâtiment doit être soumis avant tout nouveau voyage à une visite spéciale.

Le propriétaire du bâtiment, ou son représentant, doit porter tout changement de nom ou de propriété du bâtiment, tout rejaugeage ainsi que tout changement de numéro d'immatriculation ou de port d'attache à la connaissance d'une autorité compétente et doit lui faire parvenir le certificat de l'Union en vue de sa modification.

N° 164041

49-01-01 | Berger-Levrault

F

SERVICE INSTRUCTEUR commission de visite DE LYON

Certificat de l'Union n° **10855LY** Autorité compétente : **LYON**

1. Nom du bâtiment	2. Type du bâtiment	3. Numéro européen unique d'identification des bateaux
LA PLATE	**Engin flottant**	**01831920**

4. Nom et adresse du propriétaire
Voies Navigables de France VNF 175 rue Ludovic Boutleux 62408 Béthune cédex

5. Lieu et numéro d'immatriculation	6. Port d'attache
LYON LY002025F	**PORT SUR SAONE**
7. Année de construction	8. Nom et lieu du chantier
1992	**SODRAMEC INCONNU**

9. Le présent certificat remplace le certificat n° **CC10276LY**..... délivré le **20/02/2013**..... par l'autorité compétente de **LYON**.....

10. Le batiment désigné ci-dessus,

après visite effectuée le *) **17/08/2023**.....

sur le vu de l'attestation délivrée le *) **07/03/2023**.....

par la Société de classification agréée **XXX**.....

est reconnu apte à naviguer

- ~~sur les voies de l'UE de la(des) zone(s) *) :~~

- sur les voies de la (des) zone(s) en France *) : **3, 4**.....

~~en~~
~~(Noms des États) *)~~

~~à l'exception de :~~
.....
.....

- ~~sur les voies suivantes en *) :~~
~~(Noms des États) *)~~

.....
.....
.....

à l'enfoncement maximal autorisé et avec le gréement et l'équipage déterminés ci-après.

11. La validité du présent certificat expire le **10/04/2029**.....

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :.....
.....
.....

*) La présente page a été remplacée.

Lieu, date

Sceau

Autorité compétente
.....
.....
.....
.....
.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 164042

49-01-81 L Berger-Levrault

SERVICE INSTRUCTEUR Sceau commission de visite DE LYON

Certificat de l'Union n° **10855LY** Autorité compétente : **LYON**

12. Le n° du certificat (1), le n° européen unique d'identification des bateaux (2), le n° d'immatriculation (3) et le n° de jaugeage (4) sont apposés avec les signes correspondants aux emplacements suivants du bâtiment :

1 **XXX**

2 **roof arrière**

3 **seuil avant D et seuil arrière G**

4 **XXX**

13. L'enfoncement maximal autorisé est indiqué de chaque côté du bâtiment :

- par - .Deux... - marque(s) d'enfoncement *) .

~~- par les marques supérieures de jauge *) .~~

~~Deux échelles de tirant d'eau sont apposées *) .~~

~~Les échelles de jauge arrière servent d'échelles de tirant d'eau : elles ont été complétées à cet effet par des chiffres qui indiquent les tirants d'eau *) .~~

14. Sans préjudice des restrictions mentionnées sous les points 15 et 52 *), le bâtiment est apte à

~~1. pousser *)~~
~~1.1 en formation rigide *)~~
~~1.2 avec articulation guidée *)~~
2. être poussé *)
2.1 en formation rigide *)
2.2 à la tête d'une formation rigide *)
~~2.3 avec articulation guidée *)~~
~~3. mener à couple *)~~
4. être mené à couple *)
~~5. remorquer *)~~
~~5.1 des bâtiments non munis de moyens de propulsion *)~~
~~5.2 des bâtiments motorisés *)~~
~~5.3 vers l'amont uniquement *)~~
~~6. être remorqué *)~~
~~6.1 en tant que bâtiment motorisé *)~~
~~6.2 en tant que bâtiment non muni de moyens de propulsion *)~~

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

.....

.....

*) La présente page a été remplacée.

Lieu, date

Sceau

Autorité compétente

.....

.....

.....

.....

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 164043

49-01-81 | Berger-Levrault

F

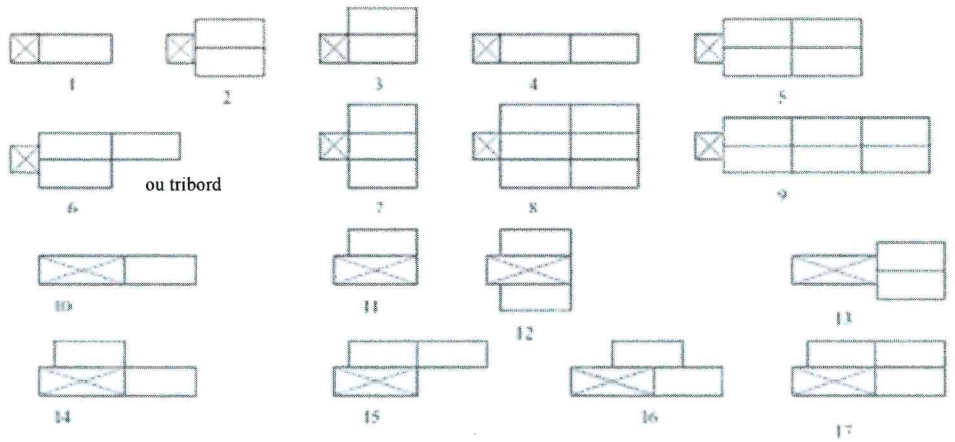
SERVICE INSTRUCTEUR commission de visite DE LYON Sceau

Certificat de l'Union n° **10855LY** Autorité compétente : **LYON**

15. Formations admises

1. Le bâtiment est admis à propulser les formations suivantes :

Croquis de formation n°	Restrictions résultant des chapitres 5 et 16								
	Dimensions max.		Sens de la navigation et état de chargement vers L'AMONT		vers L'AVAL		Section mouillée maximale en m²		Remarques
	longueur	largeur	chargé t	vide	chargé t	vide	vers l'amont	vers l'aval	
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX



Autres formations :

Signification des symboles



pousseur automoteur barge

2. Accouplements :

Type d'accouplements :XXX..... Nombre d'accouplements par côté :XXX....

Nombre de câbles d'accouplement :XXX... Longueur de chaque câble d'accouplement :XXX..... m

Charge de rupture par accouplement longitudinal :XXX..... kN

Charge de rupture par câble d'accouplement :XXX..... kN

Nombre de tours de câbleXXX.....

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :.....

.....

.....

*) La présente page a été remplacée.Autorité compétente.....

Lieu, date

.....

Sceau

.....

.....

*) Biffer les mentions inutiles (Signature)

N° 164044

48-01-81 | Berger-Levrault

Certificat de l'Union n° **10855LY** Autorité compétente : **LYON**

16. Certificat de jaugeage n° **XXX** du bureau de jaugeage **XXX** du **XXX**

17a. Longueur hors tout **25,00** m 17b. Longueur L **25,00** m	18a. Largeur hors tout **5,00** m 18b. Largeur B **5,00** m	19a. Tirant d'eau hors tout **0,80** m 19b. Tirant d'eau T **0,80** m	20. Franc-bord **46** cm

21 Port en lourd /~~Déplacement d'eau *)~~ **60,000** t/~~m3~~ *)	22. Nombre de passagers **0**	23. Nombre de lits de passagers
24. Nombre de compartiments étanches **6**	25. Nombre de cales	26. Type de couverture des écoutilles
27. Nombre de moteurs de la propulsion principale	28. Puissance totale de la propulsion principale	29. Nombre d'hélices principales **0**
30. Nombre de guindeaux avant / dont à moteur	31. Nombre de guindeaux de poupe / dont à moteur	
32. Nombre de crochets de remorquage	33. Nombre de treuils de remorquage / dont à moteur	

34. Installations de gouverne

Nombre de safrans du gouvernail principal **XXX**	Commande du gouvernail principal :	~~- à main *)~~ ~~- électrique *)~~	~~- électrique/hydraulique *)~~ ~~- hydraulique *)~~

Autres installations : ~~Oui~~ / Non *) Type : **XXX**

Gouvernail de flanking : ~~Oui~~ / Non *)	Commande du gouvernail de flanking :	~~- à main *)~~ ~~- électrique *)~~	~~- électrique/hydraulique *)~~ ~~- hydraulique *)~~

Installation de gouverne à l'avant ~~Oui~~ / Non *)	~~- bouteur *)~~ ~~- propulseur d'étrave *)~~ ~~- autre installation *)~~	Commande à distance ~~Oui~~ / Non *)	Mise en service à distance ~~Oui~~ / Non *)

35. Installations d'assèchement

Nombre de pompes d'assèchement **XXX**, dont motorisées **XXX**

Débit minimum : première pompe d'assèchement : **XXX** l/min
deuxième pompe d'assèchement : **XXX** l/min

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :.....

.....

.....

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

.....

Sceau

.....

.....

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 164045

SERVICE INSTRUCTEUR commission de visite DE LYON Sceau

Certificat de l'Union n° **10855LY** Autorité compétente : **LYON**

36. Nombre et emplacement des organes de fermeture visées à l'article 8.08, chiffres 10 et 11

.....

37. Ancres

Nombre d'ancres avant	Masse totale des ancres avant	Nombre d'ancres de poupe	Masse totale des ancres de poupe
1	180 kg	XXX	XXX kg

38. Chaînes d'ancre

Nombre de chaînes d'ancre avant	Longueur de chaque chaîne	Charge de rupture de chaque chaîne
1	40 m	49,80 kN
Nombre de chaînes d'ancre de poupe	Longueur de chaque chaîne	Charge de rupture de chaque chaîne
XXX	XXX m	XXX kN

39. Câbles d'amarrage

1er câble d'une longueur de 45 m et d'une charge de rupture de 70,0 kN

2ème câble d'une longueur de 30 m et d'une charge de rupture de 70,0 kN

3ème câble d'une longueur de 15 m et d'une charge de rupture de 70,0 kN

40. Câbles de remorquage

.....d'une longueur de..... m et d'une charge de rupture de..... kN

.....d'une longueur de..... m et d'une charge de rupture de..... kN

41. Signaux visuels et sonores

Les feux, pavillons, ballons, flotteurs et avertisseurs sonores pour la signalisation du bâtiment ainsi que pour donner les signaux visuels et sonores prescrits par les règlements de police de la navigation en vigueur dans les États membres se trouvent à bord, de même que les feux de secours indépendants du réseau de bord pour les feux prescrits par les prescriptions de police de la navigation en vigueur dans les États membres.

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

.....

.....

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

.....

.....

Sceau

.....

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 164046

49-01-81 L Berger-Levrault

42. Autres gréements

~~Ligne de jet~~
~~Passerelle~~ ~~selon l'article 13.02, chiffre 3 d*)~~
~~selon l'article 19.06, chiffre 12*),~~
longueur XXX m

~~Gaffe~~
Nombre de trousses de secours : XXX.
~~Paire de jumelles~~
~~Pancarte relative au sauvetage des noyés~~
~~Projecteur pouvant être commandé depuis le poste de gouverne~~
Nombre de récipients résistants au feu : XXX.
Escalier / ~~Echelle d'embarquement *)~~

~~Liaison phonique~~ ~~bilatérale alternative*)~~
~~bilatérale simultanée/~~
~~liaison interne d'exploitation par radiotéléphonie*)~~

~~Installation de radiotéléphonie~~ ~~- réseau bateau-bateau~~
~~- réseau informations nautiques~~
~~- réseau bateau-autorité portuaire~~

~~Grues~~ ~~conf. à l'article 14.12 chiffre 9*)~~

~~autres grues avec une charge utile jusqu'à 2000 kg*)~~

43. Installations de lutte contre l'incendie

Nombre d'extincteurs portatifs .XXX. Nombre de pompes à incendie XXX.. Nombre de prises d'eau .XXX.
Installations d'extinction d'incendie fixées à demeure pour la protection des logements etc. Non/~~Nombre~~ *)
Installations d'extinction d'incendie fixées à demeure pour la protection des salles des machines etc. Non/~~Nombre~~ *)
~~La pompe d'assèchement motorisée remplace une pompe à incendie~~ ~~Oui~~ / Non *)

44. Moyens de sauvetage

Nombre de bouées de sauvetage.....1...., dont avec lumière.....1... ~~, avec ligne flottante~~ *)
Un gilet de sauvetage pour chaque personne se trouvant habituellement à bord / conf. à l'article 13.08, ch. 2 *)

~~Un canot avec un jeu d'avirons, une amarre, une écope / conf à la norme EN 1914 : 1997 *)~~

~~Plate-forme ou installation conforme à l'article 19.15, chiffre 4 ou chiffre 5 *)~~

Nombre, type et emplacement(s) de/des installation(s) de débarquement conforme à l'article 15.09, chiffre 3
XXX.....
.....

Nombre de moyens de sauvetage individuels pour le personnel de bord .XXX. , ~~dont conf. à l'article 13.08, ch. 2~~ *)
~~Nombre de moyens de sauvetage individuels pour les passagers*)~~
~~Moyens de sauvetage collectifs correspondant à moyens de sauvetages individuels *)~~
~~Deux appareils respiratoires, deux lots d'équipement, quatre masques de repli *)~~

Dossier de sécurité et plan du bateau affichés aux emplacements suivants :
XXX.....
.....

45. Aménagement spécial de la timonerie en vue de la conduite au radar par une seule personne :

~~Agréé pour la conduite au radar par une seule personne *)~~

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :
.....
.....

*) La présente page a été remplacée.

Lieu, date

Sceau

Autorité compétente

.....
.....
.....
.....
.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 164047

49-01-81 L Berger-Levrault

46. ~~Mode d'exploitation conformément aux prescriptions nationales ou internationales relatives aux équipages.~~ **)

47. Equipement du bateau conforme à l'article 31.01 .
Le bateau ~~répond *) /~~ ne répond pas *) à l'article 31.02 (standard S1) *) / ~~à l'article 31.03 (standard S2) *) .~~
Conformément aux prescriptions techniques nationales ou internationales, l'équipage minimum ~~doit être augmenté comme suit~~ ne doit pas être augmenté .

	Mode d'exploitation		
			
.....			
.....			

Observations et conditions particulières :
XXX.....
.....
.....

48. Equipage minimum conformément aux prescriptions nationales ou internationales
internationales **)

	Mode d'exploitation		
			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

Observations et conditions particulières :
XXX.....
.....
.....

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :
.....
.....

*) La présente page a été remplacée.

Lieu, date

Autorité compétente

.....
.....
.....
.....

Sceau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

*) Prescriptions nationales ou internationales applicables dans un Etat membre, si elles existent

N° 164048

49-01-81 L Berger-Levrault

SERVICE INSTRUCTEUR commission de visite DE LYON Sceau

Certificat de l'Union n° **10855LY** Autorité compétente : **LYON**

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*) **Visite périodique - spéciale*)**

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....

.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*) **Visite périodique - spéciale*)**

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....

.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*) **Visite périodique - spéciale*)**

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....

.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 164049

49-01-81 I. Berger-Levrault

SERVICE INSTRUCTEUR commission de visite DE LYON Sceau

Certificat de l'Union n° **10855LY** Autorité compétente : **LYON**

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*) **Visite périodique - spéciale*)**

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....

.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*) **Visite périodique - spéciale*)**

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....

.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*) **Visite périodique - spéciale*)**

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....

.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 164050

49-01-81 L Berger-Levrault

50. Attestation relative à (aux) (l')installation(s) à gaz liquéfié

L'(les) installation(s) à gaz liquéfié à bord du bâtiment a / ont été inspectée(s) par l'expert*)

.....

vu l'attestation de contrôle du elle(s) est / sont *) conforme(s) aux conditions prescrites .

L'(les) installations(s) comprend / comprennent*) les appareils d'utilisation suivants :

Installation	N°	Genre	Marque	Type	Emplacement
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					

Cette attestation est valable jusqu'au

..... , le

(Lieu) (date)

Autorité compétente

.....

Expert *)

.....

Sceau

.....

(Signature)

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

.....

.....

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

.....

.....

Sceau

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 164051

49-01-81 L Berger-Levrault

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié

du valable jusqu'au

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert
- sur le vu de l'attestation de contrôle du

est prolongée jusqu'au

..... , le

(Lieu) (Date)

.....

Autorité compétente

Sceau

.....

.....

(Signature)

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié

du valable jusqu'au

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert
- sur le vu de l'attestation de contrôle du

est prolongée jusqu'au

..... , le

(Lieu) (Date)

.....

Autorité compétente

Sceau

.....

.....

(Signature)

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié

du valable jusqu'au

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert
- sur le vu de l'attestation de contrôle du

est prolongée jusqu'au

..... , le

(Lieu) (Date)

.....

Autorité compétente

Sceau

.....

.....

(Signature)

N° 164052

49-01-81 L Berger-Levrault

SERVICE INSTRUCTEUR Sceau commission de visite DE LYON

Certificat de l'Union n° **10855LY** Autorité compétente : **LYON**

52. Annexe au certificat n° **10855LY**

Rubriques 37,38 et 39 Conformément à l'instruction ESI-I-1 du standard ES-TRIN, la masse de l'ancre, la longueur et la résistance à la rupture indiqués dans ces rubriques sont des données théoriques issues du calcul prévu à l'article 13.01,13.02. et doivent être considérées comme des valeurs minimales. Le bateau est équipé d'une ancre de 42 Kg. L'engin flottant est équipé de deux pieux d'ancrage. En application du chapitre 22.02 d'Es-Trin 2021, il bénéficie d'une dérogation et est autorisé à ne pas être équipé d'ancres.

Il bénéficie également d'une disposition transitoire à l'article 13.02., 1er câble remplacé à bord du bateau au plus tard après le 30/12/2024 ; 2ème et 3ème câbles remplacés à bord du bateau au plus tard après le 30/12/2029.

Rubriques 35, 42, 43, 44 et 47, l'équipage, les gréements, les moyens de sauvetage, de lutte contre l'incendie et d'assèchement, s'ils ne sont pas à bord, doivent se trouver à bord du pousseur.

Le bâtiment doit être exploité dans les conditions prévues par le dossier de stabilité établi par le Bureau Études Techniques et Développements Informatiques (ETDI) daté du 19/06/2024.

Prescriptions permanentes à respecter en tout temps: des dispositifs appropriés doivent prévenir contre les risques de chutes à l'eau des personnes; les obstacles se trouvant sur le pont doivent être matérialisés; une zone balisée doit permettre la circulation d'un bout à l'autre du ponton ou d'un élément à l'autre en toute sécurité; le port d'une brassière homologuée est imposé lors des déplacements à bord.

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :.....

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

Sceau

*) Biffer les mentions inutiles

(Signature)

Suite page*)....**14**.....

~~Fin du certificat de l'Union*)~~

N° 164053

49-01-81 I. Berger-Levrault

Certificat de l'Union n° **10855LY** Autorité compétente : **LYON**

52. Annexe au certificat n° **10855LY**

Une dérogation est accordée à l'article 22.03 du standard ES-TRIN, une corne de brume doit se trouver à bord en permanence en remplacement de l'alarme indépendante.

L'expertise de coque a été réalisée le 31/05/2022, la visite à flot le 01/06/2022, l'attestation de conformité a été établie le 07/03/2023 par l'organisme de contrôle Expert Clément & Associés, représenté par M. Benoit GUILLOU sur la base réglementaire technique du standard ES-TRIN édition 2021.

Nota : La demande de renouvellement du présent titre, accompagnée des documents énumérés à l'article 28 de l'arrêté du 21 décembre 2007, devra être faite au plus tard trois mois avant son terme de validité.

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

Sceau

*) Biffer les mentions inutiles

(Signature)

Fin du certificat de l'Union*)

N° 164054

49-01-81 L Berger-Levrault